

"monopole sacerdotal" ; fondaient-ils un monastère, on les accusait "d'exhumer l'ancien régime" ; songeaient-ils à acheter une presse, on leur reprochait de "viser à l'abâtardissement des intelligences" ! (1).

On finit — dans la classe moyenne — par prendre au sérieux ces inepties, pourtant démenties par les faits.

D'ailleurs, pour leur donner du corps et les lancer en même temps qu'une politique d'exclusivisme et d'intolérance libérale, on créa l'*Indépendant*, dont la profession de foi, qui est du 7 février 1831, mérite d'être connue.

"Nous n'adoptons point", disaient crûment ses rédacteurs, "la maxime anarchique qui, dans le Congrès, a trouvé de nombreux adhérents : Liberté en tout et pour tous n'est pas notre devise. La société religieuse catholique nous paraît envahissante par essence : nous la croyons dangereuse, et, comme elle est puissante en Belgique, nous croyons de notre devoir de surveiller sa marche et de combattre ses envahissements."

Du reste, les exagérations des libéraux outranciers trouvaient de l'écho jusque dans l'enceinte législative.

M. Rogier dut prendre un jour la défense des catholiques, dont les prétendus "envahissements" étaient quotidiennement dénoncés à l'opinion publique avec une indignation de commande. La partie essentielle de son discours est à citer, parce qu'elle montre à quel effacement étrange, imprudent et on serait tenté d'ajouter coupable, les catholiques s'étaient volontairement condamnés à une époque où, étant le nombre, ils eussent pu être tout dans l'Etat.

"Je ne nie pas", déclara-t-il, "l'influence du catholicisme dans notre révolution... Mais, combien de catholiques figuraient au gouvernement provisoire?... Un seul. Combien dans les divers ministères qui se succédèrent?... Pas un seul ! Singulière influence du catholicisme, étrange envahissement du clergé, qui, ayant à choisir entre un régent libéral et un régent catholique, donne la préférence au régent libéral ; qui plus tard se choisit un roi protestant ; qui, dans le Congrès, où il est certain que les catholiques étaient en majorité, abolit les dimanches et jours de fête, et ne veut ni cette religion d'Etat, ni cette religion de la majorité, dont la France de Juillet fit encore un axiome de sa charte régénérée ! L'influence du clergé, dit-on, envahit tout. Mais, si du trône nous descendons à tous les pouvoirs publics, je demanderai dans quel cercle de fonctions se manifestent ces envahissements... Est-ce parmi les administrateurs généraux ? Voyez les noms qui figurent aux finances, aux prisons, à l'instruction publique, à la sûreté publique. Est-ce dans les gouvernements de province ? Voyez Liège, Mons, le Limbourg, le Luxembourg, Anvers, la Flandre Occidentale, et d'autres encore. Est-ce dans les commissariats de district ? Faites, je vous prie, le même calcul et voyez, sans sortir de la Chambre. Est-ce dans les parquets que domine le parti prêtre ? Est-ce dans les Cours ? Qu'à

(1) THICNISSEN, *La Belgique sous le règne de Léopold Ier*, t. II, p. 52.